

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 78 (1951)
Heft: 1

Artikel: Découvrir ce qui est nôtre ! : des jolies choses
Autor: Landry, C.-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-227601>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Découvrir ce qui est nôtre !

Des jolies choses

par C.-F. Landry

Il y avait, dans le trésor de la cathédrale de Lausanne, des choses qui me font rêver, rien qu'à y penser. Je les rappelle, à ma fantaisie, ne pensant surtout pas être bien nouveau, mais il n'est pas toujours question d'inventer, dans la vie : on peut aussi être ravi plus simplement.

Je me demande ce que pouvaient penser les braves gens qui venaient regarder un tapis de dix mètres de long sur quatre mètres et demi de haut, et qui représentait la légende de Trajan. Il faut se reporter à ce qu'étaient les maisons au moyen âge : petites, avec un escalier casse-cou, un âtre. J'en ai trop vu encore, dans certains pays, pour ne pas assurer qu'elles sont simplement un mauvais gîte.

Et pendant que les gens vivaient là-dedans, la cathédrale était là, immense, décorée, riche de toutes sortes de choses éblouissantes.

C'est dans ce contraste qu'il faut faire revivre les « jolies choses » dont je parle. On comprend mieux encore qu'elles devaient paraître des merveilles.

Et puis, à part le beau travail, le sujet avait déjà de quoi émerveiller. Prenons la tapisserie de Trajan : Trajan va partir pour la guerre ; il est empereur ; une veuve vient et se plaint du meurtre de son fils, meurtre perpétré par un serviteur de Trajan. Trajan s'arrête, examine la chose, fait juger le coupable qu'on exécute. Cinq cents ans se passent, et le pape Grégoire le Grand, frappé de cet empereur ancien qui a aimé la justice, délivre son âme par ses prières. Puis fait exhumer ses restes, et l'on retrouve intacte, dans le crâne de ce squelette, la langue qui avait prononcé une sentence de justice.

Voilà l'histoire contée en images sur le Tapis de Trajan.

Le pauvre peuple avait de quoi être étonné. Moins de la langue intacte après cinq cents ans que d'un puissant de ce monde s'arrêtant pour écouter une veuve.

La seconde légende racontée en images à la suite, mettait en cause Dieu lui-même. Un certain gentilhomme dont le nom importe peu ici, avait dû condamner à mort son neveu bien-aimé, pour un délit contre les mœurs. Mais ses serviteurs n'avaient pas exécuté la sentence. Alors le vieillard retenu dans son lit parvenait cependant à se saisir du coupable qu'il tuait de sa main, afin que justice soit respectée. Comme il refusait ensuite de se repentir de cette action en l'appelant un meurtre, l'évêque lui refusait la communion. Mais Dieu en personne lui accordait la communion, et l'on voyait le vase vide, l'hostie dans la bouche du vieillard.

Voilà bien une histoire éblouissante. Quoi ! Dans une église ayant un évêque, on expose au peuple que les évêques ne sont pas de tout-puissants messieurs, et qu'ils peuvent se tromper, et que Dieu surveille tout cela et révise les jugements erronés ?

Ce n'est pas mal, pour une époque que l'on qualifiait autrefois « d'obscur ». Pas tant obscurs ces gens capables de donner et de recevoir des leçons de cet ordre.

Réfléchissez à la liberté d'esprit que cela représente. Et vous ne vous étonnez plus ensuite que les Lausannois, bons élèves, aient été si souvent à quereller leur évêque, dont l'autorité se trouvait mise en doute dans l'église même.

Mais j'aurais voulu parler encore d'autres objets. J'aime que Lausanne ait possédé, dans sa cathédrale, des vêtements que le bon peuple attribuait à Charles le Téméraire, et que plus justement hélas ! (hélas pour moi qui aime cet homme et recherche ce qui fut sien), on sait aujourd'hui avoir appartenu tout bonnement à

NOTRE CONCOURS

(réservé aux seuls abonnés)



A quoi rêve la Mélanie ?

Imaginez-le... ! chères lectrices et chers lecteurs, et faites-nous part de vos réflexions en 10 (dix) lignes au maximum d'ici le 30 septembre.

Les meilleures « réponses » seront publiées et des prix : 10 fr., 5 fr. et 5 fr. récompenseront les trois premières, ainsi que six abonnements transmissibles.

Au „Café Vaudois”

*Mets et vins
connus au loin*

Tél. 3 63 63

R. Hottinger

l'un des quelques mille serviteurs qui étaient autour de lui.

C'est inouï de voir combien Charles de Bourgogne aura marqué une fois pour toutes les imaginations de ce pays. Mais j'y reviendrai un jour ou l'autre. Il y a trop de belle matière pour n'en pas extraire quelques pièces.

A nos correspondants

Pour faciliter l'acheminement de la correspondance concernant LA REDACTION, nos correspondants et amis sont priés d'envoyer à l'avenir tout ce qui la concerne à l'adresse suivante.

R. MOLLES,
Marterey 9
LAUSANNE

Nous profitons de cette occasion pour leur présenter nos compliments et pour leur rappeler que les délais mensuels pour l'envoi des articles à paraître sont fixés au 25 de chaque mois.

LA REDACTION.

